



CA de Blois "Agglopolys" (Siren : 200030385)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Blois
Arrondissement	Blois
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/12/2011
Date d'effet	01/01/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christophe DEGRUELLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue Honoré de Balzac
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41000 BLOIS
Téléphone	02 54 90 35 35
Fax	02 54 90 35 30
Courriel	contact@agglopolys.fr
Site internet	www.agglopolys.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	Indiquer ici le type de taxes perçues.
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Indiquer ici le type de redevances perçues.

Population

Population totale regroupée	108 446
-----------------------------	---------

Densité moyenne 136,69

Périmètre

Nombre total de communes membres : 47

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Averdon (214100091)	735
41	Blois (214100182)	47 486
41	Candé-sur-Beuvron (214100299)	1 563
41	Cellettes (214100315)	2 551
41	Chailles (214100323)	2 670
41	Chambon-sur-Cisse (214100331)	731
41	Champigny-en-Beauce (214100356)	611
41	Chaumont-sur-Loire (214100455)	1 117
41	Cheverny (214100505)	1 023
41	Chitenay (214100521)	1 080
41	Chouzy-sur-Cisse (214100554)	2 032
41	Cormeray (214100612)	1 581
41	Coulanges (214100646)	325
41	Cour-Cheverny (214100679)	2 839
41	Fossé (214100919)	1 340
41	Françay (214100935)	296
41	Herbault (214101016)	1 299
41	La Chapelle-Vendômoise (214100406)	748
41	La Chaussée-Saint-Victor (214100471)	4 612
41	Lancôme (214101081)	135
41	Landes-le-Gaulois (214101099)	759
41	Les Montils (214101479)	1 949
41	Marolles (214101289)	780
41	Menars (214101347)	637
41	Mesland (214101370)	587
41	Monteaux (214101446)	803
41	Monthou-sur-Bièvre (214101453)	834
41	Onzain (214101677)	3 637
41	Rilly-sur-Loire (214101891)	471
41	Saint-Bohaire (214102030)	531
41	Saint-Cyr-du-Gault (214102055)	179
41	Saint-Denis-sur-Loire (214102063)	819
41	Saint-Etienne-des-Guérets (214102089)	89
41	Saint-Gervais-la-Forêt (214102121)	3 416
41	Saint-Lubin-en-Vergonnois (214102238)	739
41	Saint-Sulpice-de-Pommeray (214102303)	1 887
41	Sambin (214102337)	955
41	Santenay (214102345)	303
41	Seillac (214102402)	103
41	Seur (214102469)	499

41	Valaire (214102667)	78
41	Valencisse (200058139)	1 792
41	Veuves (214102725)	224
41	Villebarou (214102766)	2 600
41	Villefrancoeur (214102816)	448
41	Villerbon (214102881)	813
41	Vineuil (214102956)	7 740

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 49

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Autres énergies <i>Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. 1- Actions visant à la promotion et au développement des énergies renouvelables sur le territoire. La C.A.B. souhaite, par exemple, mener les études préalables à l'implantation d'éoliennes (Zone de Développement Eolien) ou envisager la culture de plantes à forte biomasse sur une partie de son territoire. 2-Actions visant à la maîtrise et aux économies d'énergie en faveur des agents de la collectivité, des communes de l'agglomération et des particuliers.</i>
Environnement et cadre de vie - Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées</i> - Assainissement non collectif - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés (redevance spéciale pour la collecte des déchets assimilés). Répartition des compétences collecte et traitement définies entre le syndicat VALECO et la communauté d'agglomération (délibération du 18/06/04).</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Répartition des compétences collecte et traitement définies entre le syndicat VALECO et la communauté d'agglomération (délibération du 18/06/2004).</i> - Lutte contre les nuisances sonores - Qualité de l'air <i>La communauté d'agglomération participe à la lutte contre la pollution de l'air, notamment par son adhésion à l'association Lig'Air et par la participation aux frais de fonctionnement de 2 stations de mesure de la qualité de l'air.</i> - Autres actions environnementales <i>-Aménagement, entretien et gestion, mise en valeur des espaces naturels d'agglomération. -Actions visant à la promotion et au développement des énergies renouvelables sur le territoire. La C.A.B. souhaite, par exemple, mener les études préalables à l'implantation d'éoliennes sur son territoire (Zone de Développement Eolien)ou envisager la culture de plantes à forte biomasse sur une partie de son territoire. -Actions visant à la maîtrise et aux économies d'énergie en faveur des agents de la collectivité, des communes de l'agglomération et des particuliers. Toutes les actions visant à sensibiliser les élus et le grand public sur les questions de maîtrise de l'énergie (ex.thermographie aérienne) pourront être mises en oeuvre sur le territoire communautaire. La Communauté d'Agglomération de Blois souhaite aussi apporter un appui technique et financier aux communes qui amélioreront le bilan énergétique de leurs bâtiments ou qui lutteront contre les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre des déplacements et afin d'économiser les énergies fossiles, la C.A.B. souhaite encourager les agents de la collectivité et les administrés à utiliser des modes de transport doux. Aménagement des espaces publics des opérations coeur de village (y compris la dissimulation des réseaux) dans le cadre des projets soutenus par le Conseil Régional du Centre. La communauté se réserve la possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage pour</i>

les aménagements publics (non inclus les logements sociaux) éligibles à l'opération cœur de village.

Services funéraires

- Crématorium

Création et gestion d'un crématorium d'intérêt communautaire. La création et la gestion des sites cinéraires (Jardin du Souvenir, Columbarium ou Sépultures d'urnes) au sein des cimetières communaux relèvent de la compétences des communes.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Création d'un C.I.A.S. (voir "activités sociales")

- Action sociale

Action sociale, les communes pouvant conduire des actions spécifiques notamment à destination des handicapés et personnes âgées, ainsi qu'en matière de santé publique. Un C.I.A.S. est créé pour l'exercice de cette compétence.

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

- Rénovation urbaine (ANRU)

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

- Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Favoiser la création, l'extension ou l'implantation d'activités en contribuant à l'investissement immobilier d'entreprise pour les projets portés par des organismes relais Actions de promotion et de communication, la recherche et l'accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue de l'implantation d'activités économiques.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Voir l'intérêt communautaire.

- Activités péri-scolaires

Aide à l'enseignement musical structurée autour de trois écoles situées à LA CHAPELLE-VENDOMOISE, HERBAULT, ONZAIN.

- Actions de soutien à l'enseignement supérieur

Soutien à l'enseignement supérieur par la conduite d'actions reconnues d'intérêt communautaire. Les actions ayant trait à la vie étudiante restent de la compétence des communes.

- Activités culturelles ou socioculturelles

? Information jeunesse. ? Enseignement musical et artistique d'intérêt communautaire. Concernant la commune de FOSSE, la communauté d'agglomération de Blois prend à sa charge les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'enseignement musical soit: -fournitures de petits équipements -fournitures administratives et de petits matériels -maintenance et redevance du copieur -catalogues et imprimés -affranchissement -frais de télécommunication -cotisations diverses de fonctionnement -charges de personnel -acquisition des instruments de musique.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Schéma directeur et schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

? Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

- Institution de ZAD d'intérêt communautaire, exercice du droit de préemption, - Procédures nécessaires à la maîtrise du foncier (DUP...)

- Organisation des transports urbains

- Transport scolaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Sont reconnus d'intérêt communautaire, les opérations d'urbanisme concernant le déversoir de la Bouillie (enjeu sécuritaire) et la restructuration du carrefour Maunoury / Citées-Unies (caractère stratégique).

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

Etude de Zone de Développement de l'Eolien (Z.D.E.).

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Voir l'intérêt communautaire de la compétence "VOIRIE".

- Parcs de stationnement

Les parcs de stationnement existant sur le territoire des communes ne présentent pas un intérêt communautaire (délibération du 21/07/06).

Développement touristique

- Tourisme

Sont d'intérêt communautaire : - l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements touristiques du Lac de Loire et du Parc des Mees, ainsi que l'ensemble des actions à caractère touristique, patrimonial, ou environnemental engagées sur la Loire et autour de la Loire dans le périmètre de l'agglomération (délibération du 31/03/06), - l'accueil et les conseils donnés aux visiteurs, la promotion touristique du territoire communautaire, les animations touristiques (délibération du 31/03/2006), - l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements touristiques : itinéraires de randonnées cyclistes et pédestres, équipements d'accueil et d'information touristique, jalonnement de ces équipements. Tourisme et culture: promouvoir toutes actions qui contribuent sur le plan touristique et culturel à la valorisation du site Val de Loire-Patrimoine mondial de l'UNESCO- et du Val de Cisse.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Sont d'intérêt communautaire, l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi du PLH, l'appui technique et financier aux communes pour la mise en oeuvre du PLH, les études et observations du territoire (délibération du 24/11/06).

- Politique du logement non social

Les opérations d'aménagement programmées de centre bourg, Coeur de Village concernant les aménagements esthétiques et paysagés des lieux publics, parking, trottoirs, etc... à l'exception de la voirie. Aménagement des espaces publics des opérations coeur de village (y compris la dissimulation des réseaux) dans le cadre des projets soutenus par le Conseil Général du Centre.

- Politique du logement social

Politique du logement d'intérêt communautaire. Création et gestion des nouveaux logements sociaux créés.

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Démarches de promotion et d'appel aux nouveaux habitants

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

Infrastructures

- Pistes cyclables
Autres
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Organisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.</i>
- Autres <i>? Fourrière Automobile: service de mise en fourrière automobile; mise en place et gestion d'une fourrière automobile communautaire. ? Aménagement, entretien et gestion de refuges-fourrières pour animaux; capture des animaux errants et/ou dangereux, ramassage des cadavres d'animaux sur le domaine public. La communauté de communes assure la mise en place de la numérisation du cadastre et sa gestion. La communauté de communes prend à sa charge les frais de logitiels, de maintenance et de formation liés à la numérisation des cadastres.</i>
Sanitaires et social
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
Politique de la ville
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
41	Syndicat mixte de l'Agglomération Blésoise (254177843)	SM fermé	129 937
41	Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois VAL ECO (254103054)	SM fermé	122 193
41	Syndicat mixte du Pays des Châteaux (254103237)	SM ouvert	129 937
41	Syndicat mixte ouvert "Loir-et-Cher Numérique" (200046050)	SM ouvert	344 593

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)